

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2043

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité social du personnel de la Communauté urbaine (COS) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2043**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Comité social du personnel de la Communauté urbaine (COS) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon (COS), association régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet d'instituer en faveur des agents de la Communauté urbaine de Lyon toute forme d'aide jugée opportune, notamment financières et matérielles, toute action de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans le domaine social, culturel et sportif, et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents.

La Communauté urbaine est, depuis 1981, membre fondateur du Comité social et s'est engagée à apporter la participation financière nécessaire à la réalisation des actions en faveur du personnel communautaire que l'association définit et qui sont compatibles avec la politique communautaire d'action sociale.

Par délibération n° 2009-0523 du 9 février 2009, le conseil de Communauté a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine au Comité social par la signature d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2009 à 2011. Cette convention a été signée le 5 mars 2009.

La convention prévoit :

- à l'article 5 : que le montant de la subvention annuelle allouée à l'association est fixé par le conseil de Communauté dans le cadre du vote de son budget primitif et fera l'objet d'un avenant soumis également au vote du Conseil,
- à l'article 10 : que le catalogue des prestations sociales soutenues par la Communauté urbaine ainsi que le budget prévisionnel de l'association sont annexés (annexe 1) à la convention.

Dans le cadre de ses missions, le Comité social a réalisé, en 2009, les actions suivantes :

- a) - Action vacances/spectacles (prestations généralement soumises à plafonds de ressources)

- chèques vacances : 1 519 dossiers ont été constitués correspondant à une participation du Comité social de 205 712 €,

- vacances enfants : l'association propose :

- . des séjours d'enfants pour les vacances de février, de Pâques et d'été avec des participations pour les séjours montés au Comité social,
- . la prise en charge d'une partie des frais de séjour des enfants des agents en colonies, centres aérés, classes vertes, séjours linguistiques : 1 032 dossiers traités pour une participation du COS de 73 476 €,

- vacances en famille : prise en charge d'une partie des frais de séjour des enfants des agents en maison familiales, en villages vacances, en gîtes de France : 232 dossiers traités, pour une participation du COS de 9 496 €,

- forfait voyages, locations de vacances, séjours en camping en France ou en Europe : participation de 100 à 180 € par famille suivant les tranches du barème, la prestation représente 2 418 dossiers pour une participation du COS de 399 000 €,

- billetterie (vente directe et exclusive au comité social) : 26 095 places de cinéma, 2 861 entrées aux parcs d'attraction, 798 places de spectacle, pour une participation du COS de 70 000 €,

b) - Aides aux familles (prestation généralement soumises à plafonds de ressources) :

- bons et spectacle de Noël : coût du spectacle : 39 000 €, coût des 4 899 bons de Noël distribués : 212 757 €,

- culture sport : 1 593 demandes de participations à des abonnements traitées pour une participation du COS de 21 000 €,

- commission des affaires sociales : 162 dossiers présentés par les assistantes sociales à la commission pour l'octroi d'un prêt, d'un secours ou d'une aide alimentaire, pour une participation du COS de 71 580 €,

- aides à domicile : 211 dossiers traités, pour une participation du COS de 6 780 €,

- chèques domiciles : 227 demandes, pour une participation du COS de 14 266 €,

- allocation enfants handicapés : 29 dossiers traités, pour une participation du COS de 14 314 €,

- aide à l'installation dans un nouveau logement : 149 dossiers traités, pour une participation du COS de 29 964 €,

- bon de naissance : 238 dossiers, pour une participation du COS de 30 940 €,

- allocation décès : 20 dossiers, pour une participation du COS de 35 669 €,

- allocation de fin de carrière : 119 dossiers, pour une participation du COS de 234 072 €,

- sortie voyage des retraités : 7 animations ou voyages, pour une participation du COS de 15 454 €.

c) - Avantages sociaux de la fonction publique :

- 1 656 dossiers traités, pour une participation de 69 149 €.

Le catalogue des prestations 2011 présenté par le Comité social précise les conditions d'attribution des aides et allocations diverses proposées par l'association. Ce document sera annexé à la convention du 5 mars 2009 et portera le numéro 1.

Le budget prévisionnel 2011 du Comité social se décline de la façon suivante :

Charges prévisionnelles	Montant (en €)	Produits prévisionnels	Montant (en €)
dépenses pour prestations sociales actifs	1 210 500	subventions d'exploitation	1 795 000
dépenses pour prestations loisirs actifs	524 000	<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>1 586 726 €, (soit 88,4 %)</i>

dépenses pour prestations aux retraités	18 800	subvention de fonctionnement Communauté urbaine	484 300
salaires et charges	429 300	subvention moyens généraux (Communauté urbaine et collectivités adhérentes)	26 293
frais généraux	31 450	ristourne chèque restaurant	15 000
autres dépenses de fonctionnement	106 543		
Total	2 320 593	Total	2 320 593

Le Contrat de dépôt d'archives signé entre la Communauté urbaine et le Comité social sera annexé à la convention du 5 mars 2009 et portera le numéro 5.

Subvention 2011

Dans le cadre du vote de son budget primitif, le conseil de Communauté a fixé à 2 092 820 € le montant global du soutien financier de la Communauté urbaine au Comité social du personnel de la Communauté urbaine pour l'année 2011.

Il est donc proposé au conseil de Communauté de confirmer l'attribution au Comité social, pour l'exercice 2011, d'un soutien financier global de 2 092 820 € prenant la forme :

- d'une subvention de 1 556 725 €, dédiée au financement des prestations sociales,
- d'une subvention spécifique de 30 000 € (montant prévisionnel à ajuster en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles, en application de l'article 6.2 de la convention), dédiée au financement de l'allocation de fin de carrière,
- d'une subvention de fonctionnement de 506 094 € qui contribue au financement des dépenses de personnel, loyers et frais de gestion courante de l'association.

Pour mémoire, le montant de l'aide communautaire globale versée au titre de l'année 2010 au Comité social s'élevait à 2 054 343 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte du catalogue des prestations 2011 du Comité social du personnel de la Communauté urbaine.

2° - Approuve :

a) - le versement d'une subvention globale de 2 092 820 € au Comité social du personnel de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2011,

b) - l'avenant n° 2 à la convention 2009-2011 à passer entre la Communauté urbaine et le Comité social du personnel de la Communauté urbaine.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

4° - La dépense de fonctionnement correspondant à la contribution financière de la Communauté urbaine sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget principal de la Communauté urbaine pour la somme de 1 800 265 € - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 020 - opération n° 220,

- au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 277 006 € - exercice 2011 - compte 674 300 - opération n° 220,

- au budget annexe du restaurant pour la somme de 15 550 € - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 020 - opération 220.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.